Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261112-88_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 06/11/2026

Le douze novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle (arrivée à 19h20), BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice (arrivé à 19h20), HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : DE LORGERIL Bertrand (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel), LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à BOUCHET Isabelle)
Absents :

Secrétaire de séance : ROUX Emmanuel

88/2026	**Demande de subvention Les Jeunes Agriculteurs du Sud 35**

Rapport de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de l'association « Les Jeunes Agriculteurs du Sud 35 », sollicitant l'octroi d'une subvention pour l'organisation de leur défilé d'engins agricoles illuminés à l'occasion des fêtes de fin d'année, prévu le samedi 12 décembre 2026.

Pour cette quatrième édition, l'association prévoit un parcours au départ du bourg de Saint-Just et à destination de l'hippodrome de Maure-de-Bretagne, traversant les bourgs de Pipriac, Bruc-sur-Aff et Saint-Séglin.

La participation financière de la commune contribuerait notamment à couvrir les frais liés aux installations, aux décorations et aux animations, ainsi qu'à la location du matériel nécessaire à l'organisation de cet événement.

Afin de soutenir cette initiative et de contribuer à sa réalisation, la commune propose d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 100 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette subvention au titre de l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,
Considérant l'ouverture de crédits au budget primitif 2026 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65,
Considérant la demande de subvention présentée par l'association « Les Jeunes Agriculteurs du Sud 35 » en date du 19 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et voté par 13 voix pour et 2 abstentions :

↳ **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Les Jeunes Agriculteurs du Sud 35 » au titre de l'année 2026,
↳ **Dit** que la dépense est inscrite au budget primitif, à l'article 65748,
↳ **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)